

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE VILLAINES LA GONAI

Séance du 9 juin 2020

L'an deux mil vingt et le neuf juin à 20 heures 15, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle polyvalente, sous la présidence de M. ODEAU, Maire.

Présents : Mmes Lepron, Gressette, Launay, Bontemps, Bray, Germond, Peugnet,
Mrs Mallet, Brinon, Vadé, Bigot, Rioux, Rocton.

Absents avec procuration : /

Excusés : Mme Breteau

M Vadé été nommé secrétaire.

REPRESENTATIONS COMMUNALES

Liste des différentes commissions de la commune, Le Maire fait partie de toutes les commissions :

Commission des travaux : Mme Gressette Catherine ; Mrs Mallet Bernard, Vadé Gilles, Bigot Jacky, Rocton Yannick.

Commission fêtes et cérémonies : Mmes Bontemps Clara, Lepron Agnès, Germond Charlène, Launay Marie-Odile, Bray Dominique.

Commission du bulletin municipal : Mmes Bontemps Clara, Bray Dominique ; Mrs Mallet Bernard, Rioux Vincent, Vadé Gilles, Brinon David.

Référénts salle polyvalente : Mmes Bontemps Clara, Bray Dominique

Correspondant défense : M Brinon David

Délégués locaux au CNAS : Collège des élus : M Brinon David ; Collège des agents : Mme Boulay Emilie

COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

Suite au renouvellement des conseils municipaux,

Vu l'article 1650 du Code général des impôts ;

Considérant qu'il convient de soumettre au directeur des services fiscaux une liste de contribuables de la commune répondant aux conditions posées par l'article 1650 susvisé ;

Considérant que cette liste doit comporter vingt-quatre noms ;

Le Maire propose la liste suivante :

- | | | |
|-----------------------|------------------------|----------------------|
| - Clara BONTEMPS | - Gilles VADE | - Patrice CORBIN |
| - Bernard MALLET | - Sylvie BRETEAU | - Félix GESLIN |
| - Agnès LEPRON | - David BRINON | - Didier HEULIN |
| - Pauline PEUGNET | - Jacky BIGOT | - Michel LOUVENCOURT |
| - Vincent RIOUX | - Yannick ROCTON | - Pascal NEVEU |
| - Charlène GERMOND | - Dominique BRAY | - Sylvie PEAN |
| - Marie-Odile LAUNAY | - Vincent BEZARD | - Sébastien RENARD |
| - Catherine GRESSETTE | - Jean-Claude CAVALIER | - Gilles TUFFIER |

Le conseil municipal décide, après en avoir délibéré à l'unanimité d'approuver la liste de noms présentée.

ELECTION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES A CARACTERE PERMANENT

Conformément à l'article 22 du code des marchés publics, prévoyant que la commission d'appel d'offres d'une commune de moins de 3500 habitants doit comporter, **en plus du Maire, Président de droit**, trois membres titulaires et trois membres suppléants élus au sein du conseil municipal, au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste,

Le conseil décide de procéder, à l'élection des membres devant composer la commission d'appel d'offres.

1) **Election des membres titulaires** : Liste présentée par Monsieur le Maire :

Mme Launay Marie-Odile, Mrs Binon David, Bigot Jacky.

La liste a obtenu 14 voix pour, sont donc élus : Mme Launay Marie-Odile, Mrs Binon David, Bigot Jacky.

2) **Election des membres suppléants** : Liste présentée par Monsieur le Maire :

Mme Bontemps Clara, Mrs Rioux Vincent, Vadé Gilles.

La liste a obtenu 14 voix pour, sont donc élus : Mme Bontemps Clara, Mrs Rioux Vincent, Vadé Gilles.

ELECTION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (C.C.A.S.)

Le conseil Municipal,

Vu les articles L.123-4 à L.123-9 et R.123-7 à R.123-15 du Code de l'action sociale et des familles ;

Considérant qu'il convient de fixer le nombre de membres du conseil d'administration du centre communal d'action sociale, que les articles L. 123-6 et R. 123-7 susvisés exigent un minimum de quatre membres élus et un maximum de huit membres élus,

Le conseil municipal :

- Décide que **le nombre de membres du conseil appelés à siéger au Centre communal d'action sociale est fixé à quatre.**

Considérant qu'il y a lieu à présent de procéder à l'élection de 4 membres du conseil municipal appelés à siéger au Centre communal d'action sociale ;

Considérant que se présentent à la candidature de membres du conseil d'administration du Centre d'action sociale : Mmes Bontemps Clara, Lepron Agnès, Germond Charlène et Bray Dominique ;

Après avoir procédé au vote, sont élues : Mmes Bontemps Clara, Lepron Agnès, Germond Charlène et Bray Dominique en tant que membres du conseil d'administration.

ELECTION DES DELEGUES MEMBRES DU COMITE SYNDICAT DE LA REGION VIVE PARENCE

Monsieur le Maire présente le Syndicat Intercommunal d'alimentation en eau potable de la région de Vive Parence et informe de la nécessité de désigner deux délégués titulaires et deux suppléants qui représenteront notre commune au sein du comité syndical de la région Vive Parence.

Le conseil procède à l'élection des deux représentants titulaires ; sont élus :

- **Délégués titulaires** : M. Odeau Michel et M. Brinon David.

Le conseil procède à l'élection de deux représentants suppléants ; sont élus :

- **Délégués suppléants** : M. Rioux Vincent et M. Rocton Yannick.

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2020

Monsieur le Maire présente l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2020. Après avoir pris connaissance du produit attendu, le conseil municipal, à l'unanimité des membres, décide de ne pas augmenter et de conserver les taux suivants ;

- Taxe foncière (bâti) 7,83%

- Taxe foncière (non bâti) 15,98%

DECISION MODIFICATIVE N°1 BUDGET GENERAL : EXCEDENT D'INVESTISSEMENT

Le Maire informe les membres du conseil municipal, que lors du vote du budget général, l'excédent d'investissement n'a pas été inscrit au chapitre 001, en recette d'investissement. Il est donc nécessaire de

prendre une décision modificative :

- Investissement recettes :

Chapitre 001 Solde d'exécution d'investissement reporté : + 81 481,48 €

Chapitre 16 Emprunts et dettes assimilés ; Cpte 1641 emprunts : - 69 026,19 €

- Investissement dépenses :

Chapitre 020 Dépenses imprévues : + 12 455,29 €

Après délibération, les membres du conseil acceptent ces modifications à 14 voix pour, 0 contre, 0 abstentions.

ANNULATION DE TROIS MOIS DE LOYERS DU RESTAURANT LE P'TIT BISTROT

Le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que dans le cadre de la crise sanitaire liée au COVID-19, le restaurant « Le P'tit Bistrot » a dû rester fermé du 17 mars 2020 au 1^{er} juin 2020.

Afin de les aider financièrement, le Maire propose d'annuler trois mois de loyers correspondant aux mois d'avril, mai et juin 2020. Conformément à la demande du gouvernement, faite au début de la crise sanitaire, ses loyers ont été suspendus et n'ont pas fait l'objet de titres de recettes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ACCEPTE d'annuler les loyers du Restaurant « Le P'tit Bistrot » pour les mois d'avril, mai et juin 2020.

REMBOURSEMENT D'ACOMPTE DE LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE

Le Maire informe le conseil municipal que Madame D. avait réservé la salle des fêtes, pour un anniversaire le samedi 6 juin 2020. Dans le cadre de la crise sanitaire liée au COVID-19, les salles des fêtes ont été fermées. Madame D. a été dans l'obligation d'annuler sa réservation et demande le remboursement de l'acompte de réservation réglé par chèque, soit la somme de 50 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, décide :

- DE REMBOURSER l'acompte de réservation versé pour la location de la salle des fêtes le 6 juin 2020, soit la somme de 50 €.

CONTRIBUTION SCOLAIRE 2019-2020

Monsieur le maire présente le tableau des effectifs scolaire sur l'année 2019-2020 : 76 élèves de la maternelle au collège répartis sur différentes écoles.

En ce qui concerne les demandes financières présentées par les communes qui accueillent nos enfants la répartition est la suivante :

- Pour l'école de Sceaux sur Huisne : 425€ /enfant
- Pour l'école de Cherré-Au : 170€/enfant
- Pour l'école du Luart : 0€ / enfant

En ce qui concerne les écoles n'ayant pas sollicitées de participation la somme versée sera de :

- Maternelle Notre Dame et primaire Saint Jean : 170€/ élève
- Collèges Notre Dame et Georges Desnos : 40€ / élève.
- Autres écoles maternelles et primaires : 50 € / élève.

Le montant de ces participations sera revu uniquement à la demande de celles-ci et feront l'objet d'une délibération.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré autorise Monsieur le maire à verser les sommes dues à chacune d'entre elles.

TRAVAUX DE VOIRIE : REFECTION DES ACCOTEMENTS

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que suite aux travaux de voirie effectués en début d'année sur plusieurs voies communales, il est nécessaire de faire un rechargement des accotements de chaussée. Le Maire présente au conseil municipal le devis l'entreprise Pigeon TP qui s'élève à 5 216,40 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide, à l'unanimité, le devis de l'entreprise Pigeon TP, et charge monsieur le Maire de la signature du devis et de la réalisation de ces travaux.

ANIMATION DE NOËL 2020

Le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que pour l'année 2019, le spectacle de Noël pour les enfants « Firmin le Lutin Farceur » organisée par la Compagnie « Et Tatati et Tatata », avait été proposé à la salle de loisirs, le dimanche 24 novembre et demande aux membres du conseil municipal de faire des propositions pour l'animation de Noël 2020.

Madame Germond propose la suite du spectacle « Firmin le Lutin Farceur » par la Compagnie « Et Tatati et Tatata ».

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- Accepte cette proposition
- Charge Monsieur le Maire de prendre contact avec la Cie « Et Tatati et Tatata » pour fixer une date.
- Propose à la commune de Saint-Martin des Monts de se joindre à nous et dont la participation financière sera proratisée au nombre d'enfants présents lors du spectacle
- Donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour la signature du contrat afférent au spectacle.

MODIFICATION DES HEURES D'OUVERTURE AU PUBLIC DE LA MAIRIE

Le Maire informe aux membres du conseil municipal que depuis plusieurs années, la fréquentation du public le samedi matin a fortement diminué. Notamment dû à la perte de certaines missions, telles que le GIP Cap Loisirs, les cartes d'identités, les certificats d'immatriculation des véhicules.

Le Maire propose de modifier les heures d'ouverture au public de la mairie **à compter du 1^{er} juillet 2020**, comme suit :

Mardi : 9h-12h15 / 15h-18h

Mercredi : 9h-12h15

Jeudi : 9h-12h15 / 15h-18h

Samedi matin sur rendez-vous.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal

- Accepte cette modification et charge Monsieur le Maire de son exécution

L'Ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00
Approbation de la séance du 9 juin 2020 ; le Maire Michel ODEAU